

PARLONS MANAGEMENT !

Présenté depuis des décennies comme un outil rationnel d'organisation et de pilotage du travail, le management par objectifs (MPO) occupe une place centrale dans notre travail. Son principe est simple : fixer des buts clairs et mesurables afin d'évaluer les performances individuelles et collectives des salariés. Ces méthodes de management très communes dans le privé comme dans le public peuvent revêtir certains atours séduisants mais révèlent assez vite leurs limites et effets pervers à l'usage.

Le MPO réduit l'activité professionnelle en objectifs mesurables, en indicateurs chiffrés, conduisant ainsi à une perte de sens du travail puisque tout ce qui n'est pas mesuré disparaît, même lorsqu'il constitue la part essentielle de l'activité. L'indicateur devient la réalité et le travail finit par s'organiser pour optimiser ce qui se mesure au détriment de ce qui est réellement important, comme par exemple la qualité... Cela entraîne une focalisation excessive sur le résultat au détriment de la méthode, atteindre l'objectif prime sur tout le reste, sur les conditions de travail, sur le collectif, et, parfois même, sur la déontologie. Cela encourage les comportements individuels et opportunistes, créant des tensions dans les équipes puisque pour certains seul l'objectif individuel compte, tout ce qui est autour n'existe plus...

Une autre limite du MPO est qu'il est censé valoriser l'autonomie, chacun organisant son travail pour atteindre ses objectifs, du moins théoriquement. La pratique montre que cette autonomie est instrumentalisée puisque les objectifs sont imposés et que la seule liberté du travailleur et d'en assumer la responsabilité. Ainsi donc l'individu devient responsable de son échec ou de sa réussite alors même qu'il n'a aucun contrôle sur les moyens et les ressources mis à sa disposition. La charge mentale est importante, transformant l'échec en faute personnelle. Le MPO ne supprime pas la hiérarchie, il la rend implicite, diffuse et, bien souvent, plus exigeante.

Notons que, dans le DUERP 2024, les risques psychosociaux représentaient 26,4 % des situations d'exposition des risques professionnels

rencontrées par les agents de notre ministère. Ce chiffre est de 47,04 % pour les agents de L'Insee, nous plaçant malheureusement loin devant les autres directions. De là à penser que le management et l'organisation du travail dans notre institut ne sont pas maîtrisés ?

Enfin, le MPO participe aussi à une dépolitisation du travail. En se présentant comme une méthode technique, il neutralise toute discussion sur les finalités du travail, les objectifs choisis ou les critères observés. Les objectifs sont imposés sans pouvoir mettre en doute leur légitimité ou leur cohérence avec le travail réel.

C'est pour toutes ces raisons que le MPO apparaît comme un outil dangereux, réduisant le réel du travail à une vision réduite mais chiffrée. L'autonomie supposée se fait sous contrainte et l'efficacité recherchée dégrade le travail et ses conditions d'exercice.

Et si le changement de directeur Général était l'occasion de changer le management dans notre institut ? Redonnons de la place à la discussion, à la coopération, réhabilitons le jugement professionnel de ceux qui font plutôt que celui de ceux qui évaluent afin de porter haut l'intérêt général au détriment de l'intérêt individuel. N'oublions pas que notre travail ne peut se réduire à la somme de quelques chiffres censés le mesurer et remettons de l'humanité dans le travail.

SOMMAIRE...

- L'ancien DG de L'Insee s'est bien vite recyclé en lobbyiste pro-patronal (page 2)
- Accidents du travail, un enjeu individuel et collectif (page 4)
- L'Insee, pièce maîtresse du dérèglement climatique ? (page 7)
- L'Insee et le nucléaire : des atomes bien crochus (page 8)
- Des emplois, mais à quel prix ? (page 10)
- Accès au M2 : stop à la discrimination ! (page 10)
- Pas d'idée pour passer le temps ? Un livre (page 11)
- Pense à toi, adhère ! (page 12)
- Un petit moment de détente (page 12)

L'ANCIEN DG DE L'INSEE S'EST BIEN VITE RECYCLÉ EN LOBBYISTE PRO-PATRONAL

Dans une récente [interview sur BFM business](#), Jean-Luc Tavernier, ex-directeur général de l'Insee, était interrogé sur [son article](#) co-écrit avec Jean-Marie Spaeth, ancien secrétaire national de la CFDT. Il affirme que dans la situation budgétaire française actuelle, « soit on augmente les déficits, soit on travaille plus, soit on baisse les revenus ». Il s'agit d'une assertion bien péremptoire sans fondement scientifique, et surtout très orientée à droite !

Cette approche, largement partagée par le patronat et certains think-tanks favorables à l'austérité, dessine un cadre qui ne tient pas l'analyse, celui d'un arbitrage inévitable entre compétitivité économique, rigueur budgétaire et sacrifice social.

Mais est-ce vraiment le bon cadre ? Il ne s'agit pas de nier l'ampleur de l'enjeu budgétaire car d'après l'Insee, le déficit public de 2024 s'élève à 5,8 % du PIB, et la dette atteint 113 % du PIB. Cela pose un vrai problème mais l'équation budgétaire et le diagnostic politique ne se réduisent pas à un simple appel à « travailler plus » (4 millions de chômeurs n'attendent que ça) ou à « baisser les revenus » (on vous laisse deviner de qui). En réalité, la dette et le déficit sont avant tout le résultat des politiques d'allègements fiscaux et sociaux en faveur des entreprises et des plus riches. Jean-Luc Tavernier oublie donc la moitié du problème en écartant des solutions la partie recette de l'équation budgétaire.

Le discours pro-patronal, souvent inspiré de la « politique de l'offre », postule que la baisse des impôts et des cotisations sociales, notamment pour les entreprises, stimule l'investissement, la croissance, l'emploi et donc indirectement les recettes publiques. Pourtant, les données récentes montrent que les prélèvements obligatoires reculent (42,8 % du PIB en 2024 contre 43,2 % en 2023) tandis que les dépenses publiques continuent d'augmenter, 57,3 % du PIB en 2024.

Insister sur l'augmentation du travail ou la baisse des revenus revient à dire que le seul levier pour redresser les comptes est l'effort des salariés, des retraités, des classes moyennes et populaires. On évacue la question de la part des revenus liés au capital, aux dividendes, aux rentes, aux revenus financiers, beaucoup plus sensibles aux politiques fiscales et de redistribution. Ce choix idéologique (travail avant redistribution) favorise mécaniquement ceux qui détiennent déjà les actifs et les capitaux, c'est-à-dire le patronat, les

grandes fortunes et les intérêts financiers, ce qui creuse inévitablement les inégalités.

Baisser les prestations sociales, les retraites, les salaires, réduire les services publics, tout cela pèse directement sur les plus vulnérables. Les services publics, où Tavernier a travaillé toute sa vie, sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Ce que Jean-Luc Tavernier décrit comme une nécessité incontournable est en vérité un choix de société, celui de la classe dirigeante, celui du patronat, celui du clan Bolloré, celui de la bourgeoisie, pas celui du plus grand nombre !



Les chiffres sur la situation budgétaire montrent que le déficit et la dette ne viennent pas d'un manque d'effort des citoyens, mais d'un désajustement entre une fiscalité et des cotisations sans cesse allégées, essentiellement par des cadeaux aux entreprises et aux milliardaires, et des dépenses publiques persistantes parce que nécessaires. Les aides aux entreprises, estimées entre 200 et 300 milliards d'euros par an, versées pour la plupart sans conditions ni évaluations de leur utilité, valent 2 fois le déficit public. Les baisses de cotisations, dont on a démontré l'inefficacité en termes d'emploi et de salaire, coûtent 5 fois le déficit de la sécurité sociale.

Plutôt que de s'en prendre à la « paresse » ou à « l'assistanat », il conviendrait de questionner la charge fiscale globale, la répartition des revenus et du patrimoine, la justice sociale, et la finalité même des dépenses publiques. Quelle société voulons-nous financer ? Quel équilibre entre redistribution, investissement, solidarité ? La faible taxation du patrimoine et des héritages a de fait engendré une société de privilégiés de naissance, les enfants de Bernard Arnault sont tous milliardaires, le patrimoine des très riches augmente tout seul de 6 à 10 % par an,

la taxe Zucman n'aurait fait qu'éroder marginalement leurs gains et pourtant elle a été fustigée par les grands patrons, leurs éditeurs aux ordres et leurs valets politiques de droite !

La non-imposition des plus riches, des détenteurs du capital est devenu un totem intouchable pour la plupart des éditorialistes économiques qui véhiculent l'idée que s'ils étaient mis à leur juste contribution alors la situation pourrait devenir catastrophique. Pourtant l'histoire nous enseigne le contraire : entre 1944 et le début des années 80, le taux marginal d'imposition aux États-Unis a fluctué entre 70 % et 94 % pour mettre à leur juste contribution les plus riches, et pourtant cela n'a empêché ni l'investissement, ni les progrès techniques (premier homme sur la Lune, base d'internet, découverte des semi-conducteurs...), ni la création d'entreprises (Microsoft en 1975, Apple en 1976), ni le plein emploi.

En ce sens, le point de vue de Jean-Luc Tavernier résonne davantage comme un plaidoyer pour les intérêts patronaux qu'une proposition équilibrée de redressement. Il manque une approche de long terme, cohérente, qui ne sacrifie pas le bien commun sur l'autel de la rigueur comptable.

La défense d'un redressement fondé sur l'offre, le travail accru et la baisse des revenus est un pari dangereux, socialement injuste, économiquement insuffisant et politiquement asymétrique. C'est aussi une vision économique archaïque éloignée des débats économiques contemporains. Plutôt que d'accepter un cadre d'analyse fondé sur un « there is no alternative » d'un autre siècle, le débat mérite d'être recentré sur les véritables enjeux de justice et de solidarité que sont le partage des richesses, une fiscalité équitable, une juste répartition des efforts, des investissements utiles et la solidarité, valeur qui deviendra vitale dans le contexte des effets du réchauffement climatique.

Un modèle de société cohérent, et non un ajustement comptable dicté par les exigences du patronat.




TOUT AUGMENTE... SAUF NOS SALAIRES !

Depuis 2000, **le coût de la vie a augmenté de 52%**. Avec l'inflation, tout augmente sauf nos salaires. Pourtant **les bénéfices des grandes entreprises explosent** et jamais autant d'argent public n'a été versé aux entreprises. Mais plus on les subventionne, moins les salaires augmentent. En effet, **la politique d'exonération du gouvernement incite les entreprises à privilégier les bas salaires.**



DE L'ARGENT, IL Y EN A !

- > au moins **211 milliards** d'aides publiques aux entreprises
- > **133 milliards** de bénéfices pour les entreprises du CAC 40
- > **70 milliards** versés par les entreprises françaises aux actionnaires

Les profits des entreprises sont le fruit de notre travail. **Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.**

Il y a urgence à redistribuer les richesses !

ACCIDENTS DU TRAVAIL, UN ENJEU INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les accidents du travail ne sont ni des fatalités ni des situations purement individuelles. Mieux les comprendre c'est se donner les moyens de protéger sa santé, de faire valoir ses droits et d'agir collectivement pour améliorer les conditions de travail. Rappelons que les employeurs publics comme privé ont l'obligation de "protéger la santé physique et mentale des travailleurs" ([article L4121-1 du Code du travail](#)). Dans la fonction publique, des règles spécifiques existent en matière d'accident du travail, mais elles restent souvent méconnues, ce qui fragilise les agents victimes d'atteintes à leur santé.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Dans la fonction publique, on parle d'**accident de service** lorsqu'un événement soudain survient **par le fait ou à l'occasion du travail** et entraîne une atteinte à la santé, **qu'elle soit physique ou psychique**. Il peut s'agir d'une chute, d'une blessure, mais aussi d'un choc émotionnel, d'un malaise ou d'un trouble psychique dès lors qu'un lien avec le travail peut être établi.

La définition de l'accident de service

« Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service ». [Article L822-18 du CGFP](#)

Cette définition est plus restrictive que celle du secteur privé. Plutôt que de reprendre la définition de l'accident du travail que donne l'article [L 411-1 du Code de la Sécurité Sociale](#) : « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise », le législateur a tenu à ajouter des conditions supplémentaires peu explicites : « en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service » qui servent de prétexte aux employeurs pour contester le lien avec le travail.

Il existe également l'**accident de trajet**, qui concerne les déplacements entre le domicile et le lieu de travail et l'**accident de mission** qui intervient en dehors du lieu de travail mais pendant le temps de mission.

Contrairement à une idée répandue, un accident du travail ne se limite pas aux métiers dits "à risques". Tout-e-s les salarié-e-s, quels que soient leur statut ou leur fonction, peuvent être concerné-e-s.

L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE : UN ENJEU CENTRAL ET SOUVENT CONFLICTUEL

La reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie est une étape déterminante. Elle conditionne la prise en charge médicale, le maintien de la rémunération, la protection statutaire et, le cas échéant, les droits à long terme (invalidité, retraite).

Or cette reconnaissance est loin d'être automatique. Les administrations contestent fréquemment le lien entre l'accident et le travail, en particulier lorsqu'il s'agit d'atteintes psychiques ou de troubles apparaissant dans un contexte de surcharge de travail, de tensions hiérarchiques ou de conditions d'exercice dégradées.

Contrairement au secteur privé, où ce sont les caisses primaires d'assurance maladie qui décident de l'imputabilité au travail d'un accident, dans le secteur public c'est l'administration qui est juge et partie. Elle instruit le dossier et prend la décision. Cette situation crée un déséquilibre défavorable aux personnels. D'autant que les instances médicales sont uniquement consultatives et ne garantissent absolument pas une reconnaissance juste et rapide.

La conséquence de ce déséquilibre est une inversion de la charge de la preuve où les victimes doivent bien souvent prouver le lien avec le travail pour faire reconnaître l'imputabilité alors que tous les textes indiquent bien que c'est à l'administration de prouver qu'elle peut écarter l'existence d'un tel lien. Les refus d'imputabilité doivent être argumentés.

LA PRISE EN CHARGE : DES DROITS À CONNAÎTRE ET À DÉFENDRE

Lorsqu'un accident est reconnu imputable au service, l'agent bénéficie de droits spécifiques : prise en charge des soins, maintien du traitement (plein traitement sans jour de carence contrairement aux arrêts maladie), protection statutaire, et accompagnement en cas de séquelles. À l'inverse, une non-reconnaissance peut entraîner des pertes financières, un isolement et une dégradation durable de la situation professionnelle et personnelle. Il faut bien rappeler qu'un accident qui peut paraître bénin et sans conséquence immédiate mérite tout de même d'être déclaré en accident du travail pour anticiper la prise en charge de séquelles qui apparaîtraient à retardement.

La méconnaissance des règles, la complexité des procédures et les délais d'instruction favorisent l'autocensure. Nombre d'entre nous renoncent ou ne pensent même pas à déclarer un accident ou minimisent sa gravité, parfois au détriment de leur santé future.

COMPRENDRE POUR AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Mieux comprendre ce qu'est un accident du travail, comment il se déclare, comment il est reconnu et pris en charge, c'est se donner les moyens de **ne pas rester seul face à l'administration**. C'est aussi un enjeu collectif puisque chaque accident doit être analysé comme un signal sur les conditions de travail, l'organisation des services et les choix de gestion.

Dans les Formations Spécialisées en santé et sécurité au travail des Comités Sociaux d'Administration, les instances représentatives du personnel dédiées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, l'administration est tenue d'examiner les accidents de services avec les représentant-e-s du personnel. Ces derniers disposent par ailleurs d'un droit d'enquête à l'occasion de chaque accident de service. L'objectif de l'enquête n'est pas de pointer des culpabilités mais bien d'analyser et d'évaluer les risques professionnels pour mieux les combattre à la source. Bien souvent, et nous avons pu le constater à l'Insee ses dernières années, les administrations cherchent à faire obstacle à ce droit par tous les moyens, y compris en refusant l'imputabilité au service pour des accidents de services évidents, obligeant les victimes à se lancer dans des procédures de contestation jusqu'au Tribunal Administratif.

Informé, accompagné et rendre visibles les accidents du travail devrait donc permettre de défendre les droits individuels des personnels mais aussi de renforcer la prévention et d'améliorer durablement les conditions de travail pour toutes et tous.

COMMENT DÉCLARER UN ACCIDENT DE SERVICE ?

Déclarer l'accident à l'administration

La déclaration d'accident de service est à transmettre à l'administration dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'accident, accompagnée du certificat médical initial établi par un médecin de son choix qui n'est pas forcément le médecin traitant. Transmettre la déclaration d'arrêt de travail sous 48h (comme dans le cas des congés de maladie ordinaire).

Faire constater l'accident le plus rapidement possible

Consultez un-e médecin dès que possible afin d'obtenir un certificat médical initial (CMI) décrivant précisément les lésions, y compris psychiques. Mentionnez explicitement le lien avec le travail. Rappelé éventuellement au médecin que le remplissage du CMI n'engage pas sa responsabilité. Le médecin constate un état de santé, il ne juge pas de l'imputabilité au service.

Conserver toutes les preuves

Gardez une copie de tous les documents : certificat médical, déclaration, échanges écrits, arrêts de travail, témoignages de collègues, photos éventuelles du lieu ou des circonstances de l'accident. Ces éléments peuvent être déterminants en cas de contestation.

Informez les représentant-e-s du personnel

Prévenez rapidement les représentant-e-s du personnel ou votre organisation syndicale. Ils peuvent vous accompagner, alerter les instances compétentes (CSA, formation spécialisée santé-sécurité) et demander une enquête sur les causes de l'accident. Il n'est pas rare que l'administration ne respecte pas toutes les procédures, les représentant-e-s du personnel peuvent vous aider à faire respecter vos droits.

Déclarer un accident, ce n'est pas « exagérer » ni « chercher les ennuis ». C'est faire valoir ses droits.



**POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS
DE TRAVAIL**



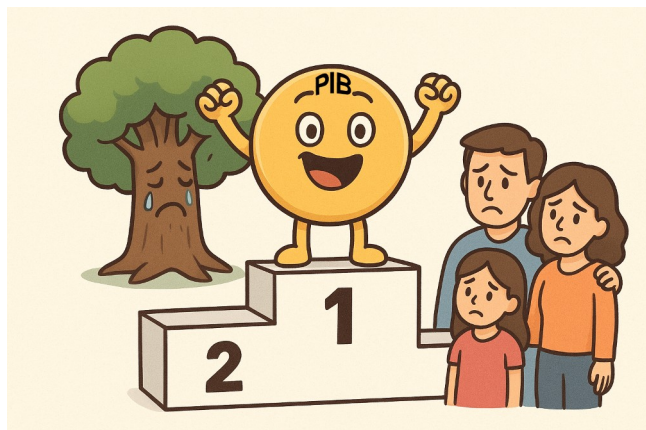
→ **SYNDIQUE-TOI**

L'INSEE, PIÈCE MAÎTRESSE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

Ce titre peut sembler surprenant, voire provocateur. Pourtant, cet été 2025, qui a été marqué par une succession d'extrêmes, canicules répétées, méga-feux et bien d'autres signes alarmants, nous pousse à interroger notre rôle au sein de la société et l'impact réel de notre travail sur le dérèglement climatique.

À première vue nous œuvrons pour l'État français et non pour une multinationale aux ramifications opaques. Nous travaillons dans un institut qui se veut indépendant dont la mission est de collecter, analyser et diffuser des données sur l'économie française. Jusque-là, rien de répréhensible, me direz-vous... Pourtant, en centrant nos analyses économiques presque exclusivement sur des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux de chômage, Inflation, investissement brut...), nous entretenons l'illusion que ces seuls chiffres suffisent à refléter la santé réelle du pays, négligeant par là même des dimensions essentielles comme le bien-être social, les inégalités ou l'état de l'environnement.

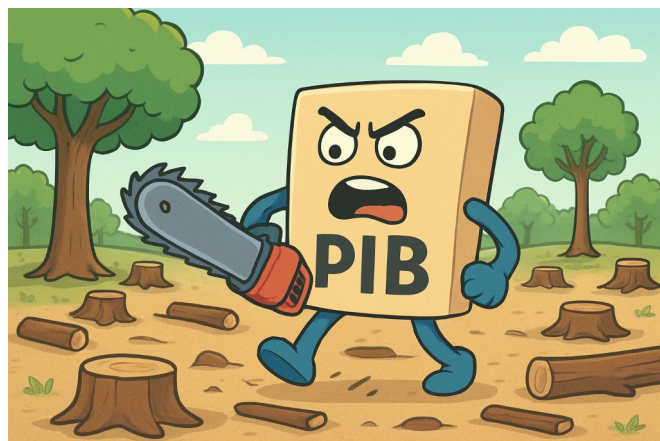
Dès l'arrivée sur le site [insee.fr](https://www.insee.fr) le chiffre de la croissance économique trône en première ligne, comme s'il incarnait à lui seul la réalité du pays, reléguant au second plan d'autres dimensions pourtant cruciales. Puis lorsque nous écoutons [les épisodes vidéo de la série à vocation pédagogique élaborés par l'Insee sur le thème du PIB](#), il est clairement mentionné que le PIB est l'indicateur "clé de l'évolution de la santé de l'économie".



Il ne fait pourtant plus débat que la croissance économique a des effets destructeurs sur le climat, la biodiversité et la santé humaine. Le PIB ne reflète en rien le bien-être réel de la population ni la véritable richesse d'un pays. En continuant à placer la croissance

au centre de nos analyses et de notre communication, nous ne faisons pas qu'occulter l'essentiel : nous contribuons directement à un modèle économique dangereux, qui aggrave les crises sociales et écologiques.

Nous sommes censés éclairer, informer et appuyer les décisions publiques. Mais si nous continuons à le faire presque exclusivement sous l'angle de la croissance, nous ne remplissons pas cette mission, et nous contribuons malgré nous à perpétuer des choix collectifs destructeurs. Ce faisant, nous devenons les complices d'une vision du monde qui associe mécaniquement croissance économique et bonne santé du pays, une équation de plus en plus contestée, et pourtant encore dominante.



Pourtant nous sommes capables de mesurer autrement l'activité économique. En 2024, nous avons enfin franchi une étape importante en publiant, pour la première fois, de nouveaux indicateurs via les comptes nationaux augmentés, visant à évaluer les performances de l'économie française au-delà du seul PIB. Inspirés des travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, ces indicateurs intègrent des dimensions essentielles du bien-être et de la soutenabilité. Ils tiennent compte non seulement de la production, mais aussi du capital naturel (comme la biodiversité et les ressources), du capital humain (santé, éducation) et du capital social (cohésion, qualité des institutions). Une avancée notable, même si ces indicateurs peinent encore à occuper une place centrale dans le débat public et les choix politiques. De plus les comptes nationaux augmentés ne sont pas mis en avant sur la page d'accueil du site de l'Insee, et les indicateurs qu'ils contiennent ne sont pas encore produits avec la même régularité que ceux des comptes nationaux classiques.

Alors, que faire ? Attendre passivement une décision politique hypothétique ?

Et si, au contraire, le changement et le débat émergeaient de l'intérieur ? Imaginez un instant que,

sur la page d'accueil du site [insee.fr](https://www.insee.fr) les premiers chiffres mis en avant ne soient plus ceux de la croissance économique, mais le taux de pauvreté ou l'indice de dégradation du capital naturel ou le fameux PINA (Produit Intérieur Net Ajusté) calculé en 2024 par l'Insee. Une telle mise en perspective ne pourrait que favoriser l'émergence d'autres choix politiques et médiatique et d'autres priorités collectives.

Pourquoi ne pas devenir le premier institut à mettre en avant des indicateurs réellement ajustés aux enjeux contemporains, comme un PIB corrigé de son empreinte carbone ?

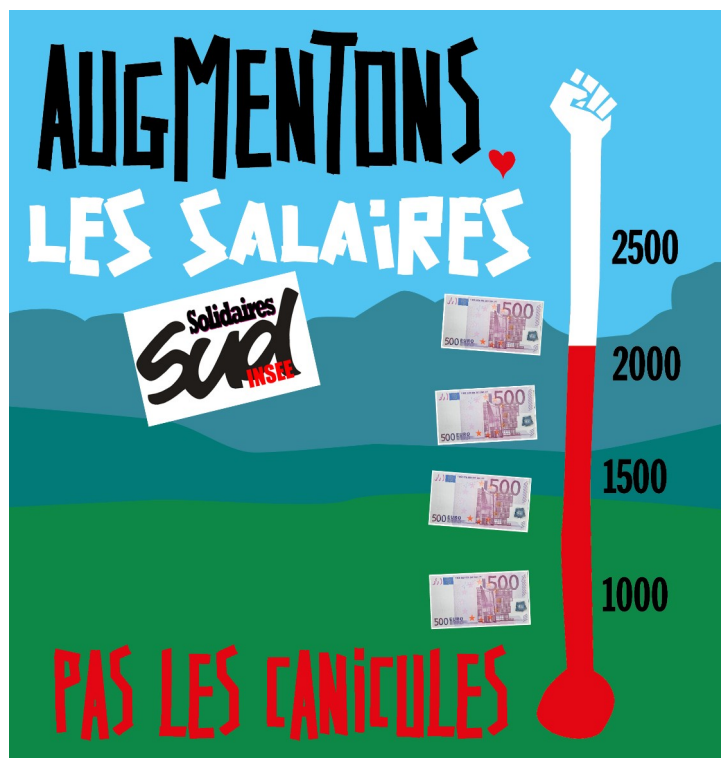
Ce serait un geste fort, un signal clair, et peut-être le point de départ d'une autre manière de penser l'économie. Le retentissement médiatique susciterait également un débat sociétal dont nous manquons cruellement.

Le monde ne changera réellement que si nous valorisons davantage des gestes comme celui de Monsieur Dupont, qui répare un lave-linge vieux de dix ans, plutôt que la construction d'une dalle béton. Mais pour cela, encore faut-il le mettre en lumière à travers de nouveaux indicateurs et les mettre en avant. Il est grand temps de tourner la page de la domination du PIB. Et si c'était justement notre institut qui montrait la voie ?

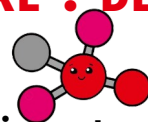
N'oublions pas qu'un indicateur n'est jamais neutre : il reflète une certaine vision du monde. En continuant à privilégier la croissance comme mesure principale, ne cautionnons-nous pas un modèle aux effets destructeurs ?

Lorsque nous ne relayons qu'une vision de l'économie exclusivement orienté vers la croissance de la production et de l'emploi, voire du temps de travail, répondons nous vraiment en toute indépendance aux enjeux de notre temps ? En tout cas c'est le résultat d'un manque flagrant de pluralisme des approches économiques.

L'urgence est là, l'été 2025 que nous venons de vivre sera probablement l'un des plus frais des dix prochaines années. Le temps presse, soit nous poursuivons ce cercle destructeur, soit nous choisissons enfin de mesurer et de mettre en avant ce qui compte véritablement.



L'INSEE ET LE NUCLÉAIRE : DES ATOMES BIEN CROCHUS



Sous couvert d'études sur l'économie verte, de nombreuses directions régionales ont publié ces dernières années des travaux ne faisant bien souvent que mettre en lumière le poids de la filière nucléaire dans l'emploi local.

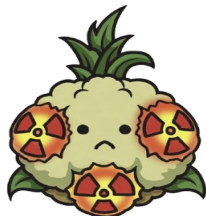
Le nucléaire, domaine de prédilection des « métiers verts » ? Vous n'y auriez pas pensé spontanément ? Nous non plus ! Et pourtant, c'est ce qu'a implicitement avalisé sans broncher notre institut à travers nombre d'études régionales parues au cours de ces dix dernières années (voir [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#)).

En cause : l'utilisation, dans chacun des cas, d'une certaine nomenclature, celle de l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev), qui classait jusqu'à peu parmi les métiers dits « verts » tous ceux de la production énergétique, et donc, notamment, ceux de la filière nucléaire. Certes, l'industrie de l'atome émet très peu de gaz à effet de serre, contrairement au gaz et au charbon. C'est d'ailleurs fort de cet argument que notre président a réussi à faire avaler à ses partenaires européens l'idée que le nucléaire serait bon pour la planète à l'occasion de la redéfinition, courant 2022, de la [taxonomie verte](#), soit de la liste des activités susceptibles de bénéficier au sein de l'Union Européenne d'assouplissements

réglementaires en raison de leurs effets supposément bénéfiques pour l'environnement. Des esprits chagrins ont pu alors objecter que c'est oublier un peu vite les déchets radioactifs, dont on ne sait que faire, et les risques systémiques inhérents à cette industrie. Ces critiques n'ont cependant pas davantage porté au niveau européen qu'au niveau de nos directions régionales qui ont décidé de s'emparer de la question de l'économie verte.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de nous attaquer au travail, au demeurant parfaitement rigoureux, des collègues qui sont les auteurs et autrices des études concernées, dont certains se sont d'ailleurs battus pour au moins avertir le lecteur que les métiers verts commentés dans leurs travaux ne correspondent pas nécessairement à ce qu'on aurait pu imaginer ([18 000 emplois verts](#)). Seulement, était-il vraiment du rôle de l'Insee de publier sur ce sujet, connaissant la fragilité

de la nomenclature utilisée ? La question mérite d'autant plus d'être posée quand on sait qu'il n'est pas possible, en l'état des sources disponibles, de départir l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle, ce qui revient à classer la première à l'égale de la seconde, soit hors du champ des activités « vertes ». Si l'on suit cette « logique », le nucléaire serait donc dans le camp des secteurs bons pour l'environnement, mais pas l'agriculture bio !



Appliquée à l'économie, cette manière « originale » de voir les choses peut avoir des conséquences très pratiques. Car comme elle se plaît à le rappeler régulièrement en ces temps de débats sur la prolongation de la durée de vie de nos centrales, l'industrie nucléaire peut être, localement, fortement pourvoyeuse d'emplois. Pas surprenant, dès lors, de constater que, dans des régions aussi nucléarisées qu'Auvergne-Rhône Alpes ou Grand Est, les emplois dits « verts » soient surreprésentés dans les départements dotés de réacteurs nucléaires... De là à en déduire que l'Insee aurait pu se contenter de mesurer l'emploi dans la filière nucléaire plutôt que de s'embêter avec un concept aussi flou que celui des « emplois verts », il n'y a qu'un pas que seules les mauvaises langues franchiront. Elles en seraient d'ailleurs bien mal avisées puisque de nombreuses directions régionales ont déjà largement couvert la question dans le cadre de partenariats avec EDF ([ici](#) et [ici](#)). Il faut dire qu'il est toujours de bon ton pour le secteur qu'un institut aussi reconnu que le nôtre confirme ce que d'aucuns savaient déjà, à savoir qu'une centrale nucléaire génère généralement, à l'échelon local, de très nombreux emplois, aussi bien directs, indirects qu'induits.

Les mêmes mauvaises langues que celles évoquées plus haut pourraient être tentées de se demander pourquoi le nucléaire a mobilisé, de manière directe ou indirecte, autant d'attention de la part de notre institut au cours de ces dernières années. Y a-t-il si peu de sujets d'études à traiter en région que l'Insee n'a d'autres choix que de se rabattre sur l'atome ? Ou bien s'agirait-il, consciemment ou inconsciemment, de donner un petit coup de pouce à une filière qui en a bien besoin ?



A défaut de répondre à cette question, tout juste se contentera-t-on de signaler qu'avec la nouvelle nomenclature des PCS apparue en 2020, [la typologie des « emplois verts » a enfin été revue](#). Bonne nouvelle, les métiers du nucléaire n'y figurent plus, à l'exception de ceux des « nettoyeurs sur sites nucléaires ».

On peut seulement se demander pourquoi, dans de telles conditions, certains ont souhaité se dépêcher pour utiliser une nomenclature dont les jours étaient comptés. Aurait-on voulu faire un dernier cadeau à une filière nucléaire qui en a décidément bien besoin ?



DES EMPLOIS, MAIS À QUEL PRIX ?

Dans la vallée du Rhône près de Lyon, l'usine Elkem Silicone emploi près de 500 salariés.

Le 22 décembre dernier une explosion a fait deux morts et deux blessés graves sur le site. Médiapart révèle peu après l'accident que l'entreprise avait fait l'objet de « nombreux » rappels à l'ordre de l'inspection du travail (Dreets) et des services de la Dreal en charge du contrôle et du suivi des installations classées et qu'un incident sans conséquence avait déjà eu lieu début 2025. L'Usine avait déjà déploré un décès en 2016 suite à un incendie.

À quelques centaines de mètres l'usine Arkema de Pierre Bénite quant à elle emploi environ 400 salariés sans compter les nombreux emplois sous-traitants. Cette usine est au cœur du scandale des Pfas dans le bassin d'emploi. Ces polluants éternels utilisés dans les processus de production contaminent les eaux, les sols, l'air et les personnes entraînant perturbations endocriniennes et immunitaires, cancers et sans doute d'autres conséquences encore aujourd'hui méconnues.

L'Insee a l'habitude de signaler les emplois garantis ou créés par ces entreprises mais oublie trop souvent de mettre en évidence les risques environnementaux, industriels, chimiques... pour les salariés et pour les riverain-e-s qui découvrent bien trop souvent leur existence lorsque surviennent les catastrophes.

Sur Insee.fr et dans nos publications, les cartes des sites Seveso et des risques industriels, chimiques ou environnementaux sont encore trop peu présentes aux côtés des cartes de l'emploi et de la production.



ACCÈS AU M2 : STOP À LA DISCRIMINATION !

Les élèves fonctionnaires internes n'ont accès qu'à la filière STD (Statistique et Traitement des Données) du Master SDDP (Science des Données pour la Décision Publique) en formation initiale et à la filière ES (Études Statistiques) du Master SDDP en formation décalée. Ceci est discriminatoire par rapport aux élèves fonctionnaires externes qui ont accès aux trois filières du Master en formation initiale c'est-à-dire MSP (Méthodologie de la Statistique Publique), ES et STD.

Lorsque nous avons demandé à la direction de l'Ensay les raisons de cette inégalité, ils ont répondu que c'était la consigne du secrétariat général de l'Insee qui souhaite que les internes soient en poste le plus vite possible pour répondre aux forts besoins d'attachés en poste. Les internes sont fortement incités à faire la formation en deux ans et s'ils veulent faire trois ans à choisir la spécialité informatique qui peine à recruter.

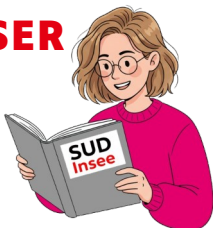
Nous déplorons cette inégalité de traitement. Les élèves fonctionnaires internes ne doivent pas servir de variable d'ajustement aux ressources humaines de l'Insee, ils ont le droit à être formés au mieux pour occuper les différents postes de l'Insee qui seront, pour certains, exigeants sur le plan méthodologique et technique.

De plus, il y a un projet de passer la formation initiale de deux à trois ans pour que tous les élèves fonctionnaires fassent trois ans de formation assortis d'un diplôme. Cette transition semble être actée puisque depuis cette année scolaire le stage 2A est devenu obligatoire pour tous, y compris pour ceux qui ne font que deux ans de formation. La décision actuelle est donc contradictoire avec ce projet de prolongation de la formation initiale des attachés.

Pour toutes ces raisons, nous demandons un réexamen de la décision concernant l'accès au master pour les internes.



PAS D'IDÉE POUR PASSER LE TEMPS ? UN LIVRE



RÉSISTER, UN ESSAI DE SALOMÉ SAQUÉ

(Aux éditions Payot, 2024, 5€, 140 pages)

Salomé Saqué est journaliste, elle travaille entre autres pour [Blast](#) (site d'information indépendant monté par Denis Robert). Après les législatives de juin 2024, elle remet les pendules à l'heure à propos de l'extrême-droite. Elle invite surtout à cultiver les liens pour ne pas se laisser abattre. Le tout pour 5 € seulement !

Législatives 2024, encore une secousse : la cacophonie des discours, le mur autoritaire qui se rapproche encore, le front populaire qui se cherche, le sentiment d'urgence, et puis un vague soulagement temporaire. Rien de neuf, mais je me sens à nouveau, comme souvent ces dernières années, bien impuissante.

Six mois plus tard, Salomé Saqué me remet les pendules à l'heure : dans son essai *Résister*, elle est juste, précise, rigoureuse. Elle assume son travail de journaliste sans se perdre dans les faux débats de la neutralité et de la tolérance.

« Je veux simplement faire mon travail de journaliste. Documenter l'histoire, le programme et l'action de l'extrême-droite, qui en dépit de ses affirmations, n'est pas un courant politique comme un autre. Expliquer comment elle mène une bataille culturelle redoutable, et pourquoi ses idées qui infusent dans la sphère publique sont incompatibles avec les valeurs républicaines. »



On a déjà entendu ça, on l'a déjà lu, n'empêche : du rappel historique, de la précision de définition, des programmes mesurés à l'aune de leurs effets, ça fait du bien.

« Une étude réalisée en 2022 par des spécialistes du droit public du Parlement européen pour le groupe des écologistes a évalué la capacité de résistance du système juridique français face à un potentiel choc autoritaire. La conclusion du rapport ? La voici : (résumée par la sénatrice écologiste Mélanie Vogel) : « Il faut dix-huit mois en France pour détruire l'État de droit ». »



Pour rappeler les violences physiques commises par des groupes revendiqués d'extrême droite, comme pour décrire la main-mise idéologique des médias influents du moment : des faits, des faits, des sources. Et une question : comment a-t-on pu arrêter de s'en indigner ?

« En 2002 (...), tout le monde s'est uni pour éviter une victoire de Jean-Marie Le Pen. Peut-on imaginer une réaction similaire aujourd'hui ? A l'époque, très peu de gens semblaient se soucier de paraître trop « militants », « trop à gauche », « pas assez neutres ». Ne pas se mobiliser contre l'intolérance était vigoureusement dénoncé. Alors, où s'est-on perdu en chemin ? »

Mais elle ne s'arrête pas à l'analyse du désastre en cours, elle s'aventure aussi à proposer des gestes, des mots : ce n'est pas le tout de lire des analyses politico-historiques, si c'est pour se sentir impuissante et réduite au silence, c'est qu'il nous faut un autre appui. Contre le piège de la prétendue neutralité d'abord, un petit rappel que l'absence de position, c'est aussi une position :

« (...) Arguer qu'il faut donner la parole à l'extrême droite au nom de la pluralité et de l'objectivité, c'est un engagement. De même, considérer, comme le font *Le Monde* et *Libération*, qu'il ne faut pas donner de tribune directe à l'extrême droite, mais enquêter sur elles et encadrer sa parole, c'est aussi un engagement. »



Enfin, pour agir, pour résister, elle propose de cultiver les liens, les mots clairs et le collectif...

« Dans une France ultrapolarisée, un levier majeur de la résistance à l'extrême droite réside donc dans le fait de lutter contre l'isolement et la polarisation des électeurs en s'interdisant d'ajouter du mépris au mépris. (...) Il ne s'agit pas là d'une injonction à se confronter à tout prix à (certains) propos, mais simplement le rappel, lorsqu'on le peut, qu'il est plus efficace de ne pas s'arc-bouter sur ce qui nous oppose. »

... mais pas à n'importe quel prix : en n'opposant pas soin, relations et engagement conscient.

« Le temps pour soi est un impensé dans beaucoup de sphères associatives, politiques et militantes (...) : il devient pressant de l'intégrer à notre réflexion collective, car les burn out militants sont de plus en plus nombreux. Or, on peut résister en prenant soin de soi comme de celles et ceux qui luttent. Ce n'est ni ridicule, ni négligeable. »



Alors je ne sais pas pour vous, mais moi ça me remet les idées en place, ça me réancre dans des réalités de vie, de travail, d'action, et ça m'invite à chercher comment parler net sans couper les relations : un bon programme non ?

« Je veux terminer ces pages sur une note optimiste et enthousiaste. Dans une société où la peur devient le meilleur moyen d'accéder au pouvoir, la confiance en l'avenir et la joie que nous éprouvons à être ensemble sont des armes dont nous ne pouvons pas nous passer, surtout si l'on veut tenir sur le long terme ! »

PENSE À TOI, ADHÈRE !

Tu penses que nos valeurs sont proches des tiennes ?
Rejoindre un collectif où chaque avis est écouté et compte te fait envie ?

Tu veux militer pour défendre tes collègues et tes opinions ?

Tu as juste envie de nous soutenir et d'être informé de ce qui se passe chaque semaine en lisant notre gazette hebdomadaire ?

Notre syndicalisme de transformation sociale ne s'arrête pas aux portes de l'Insee, et si la défense des travailleuses et des travailleurs est une composante très importante de notre activité, ce n'est pas la seule. En adhérant à SUD Insee tu auras l'occasion de t'investir dans les combats qui te tiennent à cœur.

Pour nous rejoindre ce n'est pas compliqué, il te suffit de contacter un de nos adhérents qui te guidera pour que tu nous rejoignes, ou si tu préfères tu peux aussi nous envoyer un mail à : syndicat-sud@insee.fr

Et si jamais tu hésites encore, demande nous notre brochure d'accueil qui t'en dira un peu plus sur nous et ce pour quoi nous nous mobilisons.



Je lutte donc j'existe !
Syndique-toi !

Solidaires
SUD
INSEE



Solidaires

Un petit moment de détente

Aide Enrika à trouver la sortie en traversant le labyrinthe. Attention, si tu croises un inspecteur du travail tu perds la partie...

